

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2024

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 22 février 2024, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : François TURCIN ; Olivier SAVARY ; Philippe SODOYER ; Xavier RATTE ; Sylvie SEGAULT ; Emilie SEGUINOT ; Lucia DA SILVA PINHO ; Pierrick LAROCHE ; Bruno DI-BLAS ; Bruno ZAROS ; Yannick VILLEDIEU

Absents : Luc NOLET

Secrétaire de séance : Olivier SAVARY

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le Maire dresse ensuite la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2023-31/04.12-01 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

délibération n° 2023-32/04.12-02 : création d'un poste d'adjoint technique territorial

délibération n° 2023-33/04.12-03 : instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

délibération n° 2023-34/04.12-04 : zones d'accélération des énergies renouvelables

délibération n° 2023-35/04.12-05 : autorisation au Mairie de déposer des demandes de subventions

Point n° 1: autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, jusqu'à l'adoption du budget, il est possible, sur autorisation du Conseil Municipal, de payer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. La commune a des dépenses à régler et, pour pouvoir honorer les factures, le Maire demande l'autorisation de les mandater avant le vote du budget, étant entendu que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget pour 2024 :

- compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : achat de 10 mange-debout avec housses - SARL Léon Equipements : 1 710,28 €
- compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : achat de 2 défibrillateurs avec électrodes - Ent Défibril : 4 182,00 €
- compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : achat d'une brosse à désherber - Ent Alabeurthe : 2 806,80 €
- compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : achat d'une sarcleuse mécanique - Ent Alabeurthe : 2 490,00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à procéder au paiement des factures énoncées ci-dessus avant le vote du budget et le chargent de toutes les suites utiles à donner à cette décision.

Le Maire précise que les défibrillateurs ont été achetés par le biais d'une commande groupée initiée par la 3CVT. La commune dispose dorénavant de 3 défibrillateurs (l'actuel est à rénover) dont le lieu d'implantation est à définir. Celui qui doit être rénové a vocation à être implanté à l'intérieur du Caveau. Concernant les deux neufs, le choix des membres du Conseil Municipal se porte sur la place Lafarge et sur la zone sportive. Concernant ce dernier lieu, craignant des risques de dégradation, Emilie SEGUINOT évoque la possibilité de coupler cette installation avec celle d'une caméra de surveillance.

Point n° 2 : autorisation au Maire de contacter les organismes bancaires pour renégocier les emprunts

Le Maire fait un état des emprunts actuellement en cours dans le budget de la commune : deux emprunts arrivent à échéance en 2024, deux autres en 2025, un en 2026 et un autre en 2027. Les autres emprunts se termineront respectivement en 2032, 2035 et 2036. Un emprunt a été contracté avec un taux variable et le Maire propose de prendre contact avec les organismes bancaires afin de renégocier l'ensemble des emprunts.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire et le chargent de toutes les suites utiles à donner à cette décision.

Point n° 3: autorisation au Maire pour la signature d'une convention pour la mise en place de permanences sociales

Le Maire rend compte de démarches initiées par le Département de l'Yonne en vue de mettre en place des permanences sociales en Mairie de MALIGNY, le jeudi après-midi à partir du 7 mars 2024. En cas d'accord, une convention doit être signée entre les deux parties pour la mise à disposition gratuite de la salle du Conseil. Cette convention aurait une durée d'un an et serait tacitement reconductible pour la même durée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle du Conseil pour l'organisation de permanences sociales, le chargent de toutes les suites utiles à donner à cette décision et l'autorisent à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre.

Point n° 4 : maison Brovadan

Le Maire rend compte de la réunion de la commission bâtiments du 5 février : l'architecte retenu par les membres du Conseil Municipal a fourni des plans pour que la maison Brovadan puisse abriter un gîte rural. Le Maire rappelle que cette maison a été acquise par la municipalité en 2012 au prix de 148 000 € et a bénéficié d'une subvention de 31 000 €. L'estimation des travaux, étant entendu qu'il a été demandé à l'architecte de respecter une restauration énergétique performante du bâti avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés, est de 480 000 € HT.

Bien que conscients que le projet présenté est ambitieux et que le coût est élevé, les membres du Conseil Municipal décident de poursuivre le dossier et réservent leur décision quant au devenir de la maison Brovadan en fonction du montant des subventions qu'il serait possible d'obtenir.

Bruno DI-BLAS évoque la possibilité de faire appel parallèlement à une entreprise pour faire chiffrer le gros œuvre. Cette possibilité est retenue et appuyée par Bruno ZAROS qui juge l'estimation exorbitante. Pierrick LAROCHE préférerait qu'une étude de marché soit menée afin de juger de l'opportunité de tels travaux. Yannick VILLEDIEU émet l'idée de contacter les Compagnons du Devoir.

Point n° 5 : autorisation à Domanys pour la vente d'un logement

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Domanys souhaite vendre le pavillon situé 10 rue du Chardonnay au prix de 92 000 €.

Les membres du Conseil Municipal se sont déclarés à l'unanimité en faveur de la vente au prix projeté.

Point n° 6 : renouvellement du contrat de balayage

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune signe un contrat pour 11 passages par an (hormis le mois d'août) pour le balayage des rues. En 2023, le prix était de 920 € HT par passage et le prix proposé pour cette année est de 960 € HT par passage.

Les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur de la signature d'un nouveau contrat pour 11 passages de la balayeuse dans les rues de la commune à raison de 960 € HT par passage.

Point n° 7 : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au cours de la réunion du 4 décembre dernier ils se sont déclarés en faveur du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au bénéfice des employés de la commune. Le Comité Social Territorial près le Centre de Gestion a été saisi et a émis un avis favorable.

Afin de modifier la date d'effectivité de la décision qui ne peut pas être rétroactive, les membres du Conseil Municipal confirment à l'unanimité leur position favorable.

Questions et informations diverses

1 - la commune dispose de deux logements disponibles à la location, dans le bâtiment de l'espace Lafarge : un studio en duplex et un appartement disposant de 4 chambres.

2 - le service technique comptera deux agents à temps plein à partir du 1^{er} mars 2024.

3 - le Noël des enfants a rencontré un franc succès quant à la participation nombreuse. Le choix du spectacle n'a pas été jugé judicieux au niveau de la teneur des propos, trop en décalage par rapport à l'âge des spectateurs. François TURCIN propose de se renseigner auprès de la Scène des Quais qui propose des spectacles adaptés à un jeune public.

4 - la soirée de présentation des vœux de la municipalité a réuni un grand nombre de personnes au Caveau. Ce moment convivial a permis à plusieurs personnes de se déclarer volontaires pour relancer le Comité des Fêtes : leurs coordonnées seront transmises au Président actuel. Sylvie SEGAULT profite de ce point pour évoquer la nécessité d'annoncer les moments festifs suffisamment tôt en amont, notamment la Fête des Voisins, pour permettre aux personnes désireuses de participer de pouvoir s'organiser.

5 - le Maire loue la forte mobilisation que la commune a connu pour la sauvegarde du 5^{ème} poste d'enseignant au sein de l'école. Plusieurs rencontres ont eu lieu à l'Inspection Académique et le mouvement de protestation a été soutenu notamment par le Sénateur LEMOYNE. Les effectifs moyens par classe étaient à la limite pour entraîner une suppression de poste mais 4 élèves ne faisaient pas partie de la liste de l'Inspection Académique (enfants arrivés sur une commune du SIVOS en cours d'année, fratrie domiciliée hors SIVOS). Yannick VILLEDIEU émet des craintes pour la pérennité des postes en l'absence notamment de projet de lotissement. Le Maire profite de cette intervention pour signaler qu'il a connaissance d'un projet de 13 lots d'environ 1 000 m² chacun mais, en l'état actuel des dispositions du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), la préconisation de surface pour une construction est proche de 400 m².

6 - le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part du Grand Architrave pour informer la commune qu'elle est retenue pour l'organisation de la **Grande Saint Vincent Tournante du Chablisien en février 2027**. Il sollicite l'organisation d'une réunion le 26 avril 2024. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il prendra contact avec le Grand Architrave à ce sujet.

7 - le Maire évoque le souhait de mettre en place des **permanences d'élus en Mairie**, le samedi matin, entre 10 h et 12 h, afin de pouvoir recevoir les habitants qui le souhaitent. Les prochaines dates retenues sont le 23 mars, le 27 avril, le 25 mai et le 29 juin. Des permanences ultérieures pourront être fixées en fonction du retour quant à ces dates.

8 - une réunion sera prochainement programmée pour étudier la liste communiquée par la SAFER au sujet des **biens potentiellement sans maître**.

9 - les **élections européennes** auront lieu le dimanche 9 juin 2024, le bureau de vote aura lieu dans la salle Lafarge, entre 8 h et 18 h et les tours de garde sont organisés comme suit :

8 h - 10 h 30	10 h 30 - 13 h	13 h - 15 h 30	15 h 30 - 18 h
Olivier SAVARY	Olivier SAVARY	François TURCIN	François TURCIN
Emilie SEGUINOT	Xavier RATTE	Bruno ZAROS	Bruno DI-BLAS
Sylvie SEGAULT	Pierrick LAROCHE	Lucia DA SILVA PINHO	Luc NOLET

10 - Olivier SAVARY précise que les infiltrations dans l'église sont avérées. Elles sont dues à des tuiles cassées et un amas de mousse. Des travaux de démoussage de la façade nord seront prochainement effectués.

11 - les volets du **logement communal situé 61 Grande Rue** seront changés.

12 - un arbre sera élagué et des gravillons seront rajoutés dans la cour du **logement communal situé 57 Grande Rue**.

13 - interrogé par Sylvie SEGAULT sur la **gestion des courts de tennis**, François TURCIN précise qu'un règlement intérieur a été proposé par les bénévoles du club. Il doit être étudié en commission avant d'éventuelles modifications ou précisions (notamment en ce qui concerne les assurances) puis diffusion.

Bruno ZAROS se pose la question des réservations : le club de tennis a en sa possession des clés des courts de tennis. Les réservations pourront se faire par le biais de l'application Ten'up. Des précisions seront apportées en temps utile.

14 - Philippe SODOYER a rencontré aujourd'hui une entreprise spécialisée dans la pose de **panneaux photovoltaïques** pour le projet de pose sur la partie non végétalisée de la toiture de l'école. Afin de pouvoir dimensionner le projet et faire la proposition la plus

adéquate, l'entreprise demande que lui soient communiquées les consommations électriques de l'école sur les deux dernières années. Pierrick LAROCHE espère que si la production d'électricité est supérieure aux besoins, le surplus puisse alimenter un système de climatisation. François TURCIN profite de ce point pour appeler les enseignantes à une gestion raisonnée des vannes thermostatiques des radiateurs des locaux scolaires.

15 - Philippe SODOYER rend compte de l'intervention à l'école de techniciens de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) à destination des élèves de CM1 et CM2 qui ont beaucoup apprécié. Parallèlement, des mangeoires et des nichoirs ont été posés.

16 - Bruno DI-BLAS signale que **des trous se forment sur la chaussée** à divers endroits. François TURCIN précise que les centrales d'enrobés n'ont rouvert leurs portes que récemment et qu'une campagne de rebouchage est bien prévue. Il attendait que les deux adjoints techniques soient présents. Il sera sans doute nécessaire de louer une plaque vibrante pour tasser l'enrobé, les travaux seront donc programmés en fonction de la disponibilité du matériel.

17 - le Maire précise que la société H2R va procéder à la pose d'un mât de mesure au lieu-dit Les Nageoires dans le cadre du **projet éolien**.

18 - Yannick VILLEDIEU demande s'il y aura une réunion d'information sur le **compostage commun** : cette programmation dépend du service déchets de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs et la date n'est pas encore connue.

19 - Lucia DA SILVA PINHO relance le sujet des **plaques de rues manquantes ou endommagées** : François TURCIN précise qu'un relevé a été effectué par la commission voirie (27 plaques) et qu'un premier devis a été réceptionné. Il précise qu'il a demandé un chiffrage d'un système à apposer à l'abord de quelques plaques (QR Code) pour permettre d'accéder à des informations (ex : rue du Dr Hess - qui était-ce ?). Les professionnels du village seront parallèlement consultés pour la pose de lames indicatives (nombre et emplacement).

20 - François TURCIN rend compte de la visite ce jour en Mairie d'une habitante du village qui suit une formation en **langue des signes**. Toute personne ayant besoin d'aide dans ce domaine peut effectuer une démarche volontaire pour se faire connaître en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

